Rapports des séances du conseil communal

Séance du conseil communal du 27 avril 2026

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

1. **Règlements communaux :**

a) *Modification du règlement interne de l'éducation précoce – Approbation*

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de modifier le règlement d'ordre interne de l'éducation précoce comme suit :

Conditions d'admissibilité
Sont admissibles à l'éducation précoce à la rentrée scolaire en septembre, les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1er septembre de l'année en question.

Procédure
L'inscription à l'éducation précoce se fait au moyen d'un formulaire envoyé chaque année, fin janvier, par l'administration communale aux parents ou tuteurs des enfants répondant aux critères d'âge et de résidence. Afin de permettre la planification de l'organisation scolaire, les parents ou tuteurs sont invités à renvoyer le formulaire pour le 1er mars au plus tard. Cette date constitue un recensement administratif interne destiné à faciliter la constitution des groupes, l'affectation du personnel et l'organisation du transport scolaire.

Les demandes introduites après le 1er mars restent recevables et sont examinées par l'administration communale dans la limite des capacités d'accueil et de l'organisation scolaire arrêtée. Les inscriptions pour l'éducation précoce sont en principe prises en compte jusqu'au 1er avril précédant la rentrée scolaire. Les parents ou tuteurs intéressés inscrivent leur enfant à au moins quatre des huit plages proposées par semaine.

La commune prend également en charge le transport scolaire pour les élèves de l'éducation précoce. Pour les parents/tuteurs qui souhaitent que leurs enfants prennent le bus, un formulaire d'inscription au transport scolaire doit être rempli. Ce formulaire est envoyé simultanément et doit également être renvoyé avant le 1er mars.

Confirmation de l'inscription
Une confirmation écrite sera envoyée par l'administration communale au plus tard au courant du mois de mai aux parents ayant respecté le délai d'inscription.

Constitution des groupes
Les plages des groupes sont constituées en fonction des demandes et dans la limite du contingent ainsi que des capacités des infrastructures communales. La responsabilité de l'organisation des groupes incombe à l'administration communale. L'équipe pédagogique participe au processus dans le cadre de la concertation et de l'appréciation pédagogique.

Exceptions

Les parents ou tuteurs venant de déménager dans la commune de Saeul au cours de l'année scolaire et désirant inscrire leur enfant au précoce doivent introduire une demande auprès de l'administration communale.

Les non-résidents de la commune peuvent adresser une demande si :

- *La garde de l'enfant est assurée par un membre de la famille habitant la commune de Saeul jusque et y compris le 3e degré ;*
- *La garde de l'enfant est assurée par une tierce personne habitant la commune de Saeul exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat ;*
- *La garde de l'enfant est assurée par un organisme situé sur le territoire de la commune de Saeul et œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'Etat.*

Dans le cas d'une réponse favorable, l'équipe pédagogique du précoce décidera du groupe et de la classe qui accueillera l'enfant et en informera les parents.

Changement de groupe/d'horaire pendant l'année scolaire

Un changement de groupe ou d'horaire peut être accordé en cours d'année scolaire à la demande des parents ou tuteurs ou sur proposition de l'équipe pédagogique, dans la mesure du possible et dans l'intérêt de l'enfant. La décision est arrêtée par l'administration communale, après concertation avec l'équipe pédagogique et en tenant compte de l'organisation scolaire, des capacités d'accueil et de l'équilibre pédagogique des groupes.

Le règlement interne de l'éducation précoce de la commune de Saeul modifié entrera en vigueur à partir de l'année scolaire 2027/2028, c'est-à-dire pour le 15 septembre 2027 et supprime donc l'admission au début du 2ème trimestre pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er septembre et le début du 2ème trimestre à partir de l'année scolaire 2027/2028.

b) <u>Modification du règlement communal de circulation – Approbation</u>

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement communal de circulation du 29 mai 2017 comme suit :

<u>Art. 1er.</u>

Le chapitre 2 "CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS" est complété par un nouvel article libellé comme suit:

ART. 2/4/3: Accès interdit, excepté cycles *Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué. Lesdits tronçons sont accessibles dans le sens opposé. Pour les tronçons pourvus de la mention "excepté cycles", l'accès est autorisé dans le sens interdit aux conducteurs de cycles.* *Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' complété par un panneau additionnel 6c portant le symbole du cycle et, dans le sens opposé, par les signaux E,13a ou E,13b 'voie à sens unique' complétés par un panneau additionnel 6c ou 6d portant le symbole du cycle.*	

Art. 2.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la rue du Village à Saeul est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
2/4/3	Accès interdit, excepté cycles	- De la route d'Arlon (N8) jusqu'à la maison 5	

Art. 3.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

2. Propriétés communales : Acte de vente concernant l'acquisition d'un terrain bâti dans le centre du village de Saeul – Approbation

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes l'acte de vente n° 17.219/2026 du 27 avril 2026, établi à 15.15 heures par-devant Maître Mireille Hames, notaire de résidence à Mersch, entre la société coopérative « Banque Raiffeisen » et l'Administration communale de Saeul, par lequel l'Administration communale de Saeul acquiert la parcelle numéro cadastral 779/3065, bâtiment à habitation, sis à 1, rue de Mersch à L-7470 Saeul, inscrite au cadastre de la Commune de Saeul section C de Saeul, d'une contenance de 0ha 17a 14ca . Cette acquisition a lieu dans un but d'utilité publique, à savoir l'affectation d'une partie de l'immeuble comme infrastructure scolaire (salle(s) de classe), respectivement la location d'une autre partie des locaux à une administration de l'État luxembourgeois, laquelle y établira des bureaux administratifs nécessaires au fonctionnement de cette administration ainsi que l'utilisation de certaines surfaces de l'immeuble pour les besoins de l'Administration communale et la mise à disposition aux associations locales pour l'exercice de leurs activités.

3. Comptabilité communale : Titres de recette des années 2025 et 2026 – Approbation

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix présentes les titres de recettes repris sur la liste ci-dessous :

2025	1/263/288180/99001	1	Remboursement du fonds de roulement de l'Office social commun à Redange/Attert	30,00
2025	1/270/168000/25019	1	Subvention étatique pour le projet intitulé "HäerzensBoma&Bopa"	14.000,00
2025	1/430/161000/20008	1	Subvention étatique pour la transformation de l'ancienne école de Calmus en hébergements touristiques	752.039,54
2025	1/542/161000/99001	2	Subsides étatiques pour l'acquisition de terrains situés en zone verte	12.750,00
2025	1/611/261100/99002	1	Vente de terrains situés à Schwebach et appartenant à la commune	439.600,00
2025	1/621/292300/24001	1	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	102.519,03
2025	1/621/292300/24001	2	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	18.669,39
2025	1/621/292300/24001	3	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	69.435,99
2025	1/621/292300/24001	4	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	84,24

2025	2/120/748391/99001	2	TVA remboursé par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.875,66
2025	2/120/748391/99001	3	TVA remboursé par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	5.841,06
2025	2/120/748391/99001	4	TVA remboursé par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.683,31
2025	2/120/748392/99001	3	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	328,65
2025	2/120/748392/99001	4	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1.121,21
2025	2/120/748392/99001	5	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1.936,28
2025	2/120/748392/99001	6	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.125,86
2025	2/120/748392/99001	7	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	4.009,67
2025	2/120/748392/99001	8	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	44,74
2025	2/120/748392/99001	9	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1.539,32
2025	2/120/748392/99001	10	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	5.700,16
2025	2/120/748392/99001	11	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	5.885,60
2025	2/120/748392/99001	12	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1.443,30
2025	2/120/748800/99001	1	Recettes diverses	284,00
2025	2/120/748800/99001	4	Recettes diverses	1.309,00
2025	2/120/748800/99001	5	Recettes diverses	3,46
2025	2/120/748800/99001	6	Recettes diverses	8,83
2025	2/120/748800/99001	7	Recettes diverses	0,75
2025	2/120/748800/99001	8	Recettes diverses	112,00
2025	2/130/744400/99001	1	Subvention destinée à promouvoir l'emploi	15.855,72
2025	2/170/707120/99001	1	Impôt commercial	16.000,00
2025	2/170/707120/99001	2	Impôt commercial	8.000,00
2025	2/170/707120/99001	3	Impôt commercial	8.000,00
2025	2/170/707120/99001	4	Impôt commercial	40.758,95
2025	2/170/744560/99001	4	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	5	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	6	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	7	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	8	Fonds de dotation globale	899.629,97
2025	2/170/748210/99001	1	Remboursement du Fonds communal de péréquation conjoncturale de l'Etat luxembourgeois	11.784,12
2025	2/180/755220/99001	1	Intérêts sur comptes à terme	4.124,01
2025	2/242/748380/99001	1	Remboursement des frais de fonctionnement Maison Relais	113.561,69
2025	2/242/748380/99001	2	Remboursement des frais de fonctionnement Maison Relais	11.476,77
2025	2/242/748380/99001	3	Remboursement des frais de fonctionnement Maison Relais	115.852,02
2025	2/322/744611/99001	2	Participation du CGDIS aux frais d'entretien et réparation des immeubles du service d'incendie	968,17
2025	2/412/702200/99001	5	Vente de bois	7.118,68
2025	2/412/748380/99001	1	Remboursement des charges relatives au véhicule service forestier commun avec commune de Beckerich	3.502,20
2025	2/413/708211/99001	1	Location de la chasse	2.353,25
2025	2/413/708211/99001	2	Location de la chasse	1.959,11
2025	2/413/708211/99001	3	Location de la chasse	313,75
2025	2/425/702300/99001	8	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	1.113,00
2025	2/425/702300/99001	9	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	1.267,48
2025	2/425/702300/99001	10	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41

2025	2/425/702300/99001	11	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	1.312,94
2025	2/425/702300/99001	12	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41
2025	2/425/702300/99001	13	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	233,97
2025	2/425/702300/99001	14	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	81,92
2025	2/425/702300/99001	15	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41
2025	2/425/702300/99001	16	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	276,74
2025	2/425/702300/99001	17	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	859,37
2025	2/425/702300/99001	18	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	432,87
2025	2/425/702300/99001	19	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	206,98
2025	2/425/702300/99001	20	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	11,13
2025	2/425/702300/99001	21	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	606,16
2025	2/425/702300/99001	22	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	29,39
2025	2/425/702300/99001	23	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	1.312,94
2025	2/425/702300/99001	24	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	88,56
2025	2/425/702300/99001	25	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	216,14
2025	2/425/702300/99001	26	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	288,81
2025	2/425/702300/99001	27	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	390,57
2025	2/425/702300/99001	28	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	1.368,12
2025	2/425/702300/99001	29	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	1.320,76
2025	2/425/702300/99001	30	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	4.970,55
2025	2/425/702300/99001	31	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	3.177,41
2025	2/425/702300/99001	32	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	244,26
2025	2/425/702300/99001	33	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	-12,97
2025	2/425/702300/99001	34	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	-6.549,86
2025	2/425/702300/99001	35	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	-6.536,69
2025	2/441/744118/99001	1	Subvention de l'Etat pour le service "Night-Rider"	3.037,50
2025	2/510/748380/99001	1	Remboursement par un syndicat des déchets	6.584,77
2025	2/590/744710/99002	1	Subventions d'exploitation Pacte Climat	31.850,00
2025	2/590/744710/99003	1	Subventions Pacte Climat: Conseiller climat	29.799,25
2025	2/640/744611/99001	1	Participation de l'Etat aux frais d'éclairage public sur la voirie de l'Etat	9.813,25
2026	1/132/161000/12011	1	Subvention étatique pour la construction d'un atelier communal à Schwebach	227.087,00
2026	1/520/288180/99001	1	Remboursements apports de la part du SIDERO	190.602,87
2026	1/621/292300/24001	1	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	4.091,85
2026	2/120/748392/99001	1	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	3.414,25
2026	2/120/748392/99001	2	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	4.666,79
2026	2/120/748800/99001	1	Recettes diverses	20,90
2026	2/120/748800/99001	2	Recettes diverses	15,00
2026	2/120/748800/99001	3	Recettes diverses	184,00
2026	2/170/744560/99001	1	Fonds de dotation globale	1.204.984,00
2026	2/412/702200/99001	1	Vente de bois	4.514,40
2026	2/412/702200/99001	2	Vente de bois	6.978,45
2026	2/412/702200/99001	3	Vente de bois	18.495,68
2026	2/425/702300/99001	1	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	18,11
2026	2/425/702300/99001	2	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	135,76
2026	2/425/702300/99001	3	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	274,35
2026	2/425/702300/99001	4	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	35,04

			Total:	**6.682.680,46**

4. <u>Finances communales : Crédit supplémentaire extraordinaire du budget 2026 concernant le réaménagement de la « route d'Arlon » et du « Kiirfechtswee » à Saeul – Approbation</u>

Au vu du fait que le crédit disponible de 800.000- € à l'article 4/642/221313/18002 *Renouvellement des différents réseaux de voirie - route d'Arlon et rue du Cimetière à Saeul* du budget initial 2026 s'avère insuffisant en raison des imprévus liés au sous-sol et la nécessité des travaux supplémentaires au parking derrière la maison communale ainsi que le renouvellement du raccordement d'eau potable et le raccordement à la canalisation d'eaux mixtes, le conseil communal procède à un vote d'un crédit supplémentaire du budget 2026 pour l'article budgétaire susmentionné. Le conseil communal vote donc à l'unanimité de voix présentes un crédit supplémentaire de 335.085,22 € sur l'article budgétaire 4/642/221313/18002 *Renouvellement des différents réseaux de voirie - route d'Arlon et rue du Cimetière à Saeul* de l'exercice 2026 et diminue en contrepartie du même montant le boni de l'exercice 2026.

5. <u>Projets communaux :</u>

a) <u>Projet de construction d'un « Bildungshaus » à Saeul – Approbation</u>

Un agrandissement des infrastructures scolaires et périscolaires existantes s'avère nécessaire en raison de la croissance démographique de la commune. Ainsi la commune avait récemment acquis un terrain situé à côté du site scolaire actuel lequel sera utilisé pour l'extension des locaux de l'école et de la maison relais par la construction d'infrastructures supplémentaires. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes les plans et le devis estimatif du 23 avril 2026 et élaborés par le bureau de conseil MC Luxembourg s.a. de Mersch, concernant le prédit projet d'extension du site scolaire actuel par la construction d'un « Bildungshaus » au montant total arrondi de 11.400.000,00 €. En outre le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'adresser des demandes d'aides financières étatiques pour le projet précité au ministère des Affaires intérieures, au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (fonds climat et énergie), au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture (fonds LEADER) et au ministère des Sports.



b) <u>Devis supplémentaire concernant le réaménagement de la « route d'Arlon » et du « Kierfechtswee » à Saeul – Approbation</u>

En date du 29 juin 2022, le conseil communal avait approuvé les plans et le devis estimatif concernant l'avant-projet définitif relatif au réaménagement de la « route d'Arlon » et du « Kierfechtswee » à Saeul, établi par le bureau d'ingénieurs « TR-Engineering » de Luxembourg-Ville au montant total de 2.239.148,40 - € TTC.

Un devis supplémentaire en relation avec ce projet a été établi en avril 2026 par le bureau d'ingénieurs « TR-Engineering » au montant total arrondi de 300.000,00 € TTC (uniquement coûts supplémentaires) en raison des imprévus liés au sous-sol et la nécessité des travaux supplémentaires au parking derrière la maison communale ainsi que le renouvellement du raccordement d'eau potable et le raccordement à la canalisation d'eaux mixtes.

Le conseil communal approuve le devis supplémentaire établi en avril 2026 par le bureau d'ingénieurs « TR-Engineering » au montant total arrondi de 300.000,00 € TTC à l'unanimité des voix présentes, compte tenu de sa décision de voter en même séance un crédit supplémentaire en relation avec le projet susmentionné.

6. <u>Délégués communaux aux syndicats et autres associations – Nominations :</u>

a) <u>Réidener Jugendtreff asbl.</u>

Suite à la démission de Mme Jo Clausse de son mandat de conseillère communale, un nouveau délégué de la commune de Saeul auprès de l'asbl. « Réidener Jugendtreff » doit être nommé. Par scrutin secret, Monsieur Tom Staus est nommé à l'unanimité des voix présentes comme délégué de la commune de Saeul auprès de l'asbl. « Réidener Jugendtreff ».



b) <u>Egalité entre les femmes et les hommes</u>

Suite à la démission de Mme Jo Clausse de son mandat de conseillère communale, un nouveau délégué politique à l'égalité entre les femmes et les hommes de la commune de Saeul doit être nommé. Par scrutin secret, Monsieur Leo Lutgen est nommé à l'unanimité des voix présentes comme délégué politique à l'égalité entre les femmes et les hommes de la commune de Saeul.

7. <u>Commission scolaire : Nomination d'un membre à nommer par le conseil communal</u>

Suite à la démission de Mme Jo Clausse de son mandat de conseillère communale, un nouveau membre à nommer par le conseil communal au sein de la commission scolaire doit être désigné. Par scrutin secret, Madame Linda Scheer est nommée à l'unanimité des voix présentes comme membre à nommer par le conseil communal au sein de la Commission scolaire de la commune de Saeul.

8. <u>Pacte Nature :</u>

a) <u>Concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable de la commune de Saeul, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 6.1. du catalogue de mesures du Pacte Nature – Décision</u>

Avec la signature de la convention « Naturpakt » en date du 15 décembre 2021, conclue entre la commune de Saeul et le syndicat de communes SICONA Centre, la commune entend s'investir pleinement dans le catalogue des mesures du pacte nature, y compris son point « *6.1 Concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable* ». Ainsi le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'introduire un concept de communication afin d'informer et sensibiliser les citoyens de la commune de Saeul sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable et s'engage à publier ou distribuer au moins 10 articles/publications par an.

b) <u>Surfaces non-scellées ou partiellement scellées dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) de la commune de Saeul, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature – Décision</u>

Avec la signature de la convention « Naturpakt » en date du 15 décembre 2021, conclue entre la commune de Saeul et le syndicat de communes SICONA Centre, la commune entend s'investir pleinement dans le catalogue des mesures du pacte nature, y compris son point « *2.13 Conservation et promotion de surfaces non scellées ou non imperméabilisées en milieu urbain ».* Ainsi le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'imposer un pourcentage de surface non-scellée ou partiellement scellée pour les surfaces de circulation de personnes et de stationnement dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) et fixe le coefficient de non-scellement des nouvelles zones résidentielles à une part minimale de 15% pour la commune de Saeul.

9. <u>Service d'éducation et d'accueil : Convention tripartite pour l'année 2026 – Approbation</u>

La convention tripartite 2026 relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants a été conclue en date du 31 décembre 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et l'organisme gestionnaire « Arcus Kanner, Jugend a Famill » a.s.b.l., représenté par son Directeur, Monsieur Gérard Albers et son Directeur adjoint, Monsieur Georges Rotink. Les frais de fonctionnement sont estimés à 1.456.247, - € pour l'année 2026. La participation financière de l'État est fixée à 75% alors que 25% du montant sont pris en charge par la commune. Le conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes d'approuver la convention tripartite relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA) pour l'année 2026.

10. <u>Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux</u>

M. Jean Konsbruck, délégué auprès du syndicat intercommunal « SIDEC », informe les membres du conseil communal que pendant la dernière réunion dudit syndicat il a été annoncé que la collecte de vêtements sera reprise par l'asbl « ProActif » pour la commune de Saeul. En outre, une étude sera faite sur l'installation biologique pour les déchets verts.

M. Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », communique aux membres du conseil communal, que lors de la dernière réunion du comité, les derniers développements concernant l'acquisition d'une maison par le CIGR via une asbl ont été discutés.

M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Hôpital Intercommunal de Steinfort » (HIS), informe les membres du conseil communal que la réunion des bourgmestres des communes membres avec Madame la Ministre Martine Deprez et Monsieur le Ministre Max Hahn a été reportée et que le « HIS » est en attente d'une nouvelle date.

Monsieur Tom Staus, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Réidener Schwämm », présente un résumé de la dernière réunion du syndicat, lors de laquelle il a été annoncé qu'un nouveau poste a été créé pour le bistrot de la piscine. De plus, il informe es membres du conseil communal que les contrats d'assurance tous risques pour le chantier de l'extension de la piscine ont été signés.

Monsieur Tom Staus, également délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA) communique aux membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion dudit syndicat, un nouvel organigramme du syndicat a été présenté qui tient compte du directeur des Ressources humaines.

M. Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », présente un résumé de la dernière réunion du syndicat, lors de laquelle il a été annoncé que le recrutement d'un responsable opérationnel est en phase finale et qu'un poste A1 a été créé. En outre, M. Zoller informe les membres du conseil communal que l'Office Social du Canton de Redange (OSCARE) est toujours à la recherche de locaux à Redange/Attert, pour servir de nouveaux bureaux pour l'office social.

11. Communications du collège des bourgmestre et échevins

M. Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Installation d'une centrale photovoltaïque sous forme de carport sur le parking du lotissement « Am Pesch » à Schwebach ;
- Organisation d'un concours d'architecte pour réaménager l'« îlot central » au centre de Saeul avec les fonds du pacte de logement ;
- Réunion de participation et workshop dans le cadre du développement villageois dans le « Wëlle Westen » (projet LEADER) ayant eu lieu le 14 avril 2026 pour discuter de l'avenir de la chapelle à Schwebach ;
- Lancement de travaux de rénovation dans le bâtiment de la Caisse Raiffeisen pour préparer le déménagement du cycle 4 à partir de la rentrée 2026/2027, une fois le transfert de propriété finalisé ;
- Projet maison « Gaasch » : demandes auprès des différents ministères pour savoir s'ils sont à la recherche de locaux.

12. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

M. Jean-Paul Mousel se renseigne sur une porte ouverte de la source « Kaschbour » a Ehner. Le collège des bourgmestre et échevins confirme qu'une porte ouverte, organisée par l'asbl « Maison de l'Eau de l'Attert », en collaboration avec le syndicat intercommunal « DEA » avait eu lieu le 18 avril 2026.

Séance à huis clos

13. Personnel communal : Promotion au grade 9 d'un fonctionnaire communal - Décision

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'approuver l'avancement en traitement au grade 9 (échelon 7) d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe technique.

Séance du conseil communal du 1er juin 2026

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ; Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, conseillers ;
Nadine Deuerling, secrétaire communal f.f.
Absent : Joé Wolff, secrétaire communal (excusé)

1. Comptabilité communale : État des restants 2025 – Approbation

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, d'admettre comme état des restants au 30 avril 2026, présenté par le receveur communal, Mme Stéphanie Labranche :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	5.933,51 €	0,00 €
en décharges	173,29 €	0,00 €
Total	6.106,80 €	0,00 €

En outre, le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, d'accorder les décharges suivantes :

Firme déclarée en faillite	128,10 €
Personne sans adresse connue & non affiliée en qualité de travailleur salarié ou bénéficiaire d'une pension	45,19 €
Total	173,29 €

Finalement, le conseil communal demande au receveur de poursuivre les autres retardataires par tous les moyens que la loi met à sa disposition.

2. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Hôpital Intercommunal de Steinfort » (HIS), informe les membres du conseil communal que lors de la dernière réunion, il était prévu de procéder à la validation des bilans. Ce point a été reporté en vue de la réunion avec Madame la Ministre Martine Deprez et Monsieur le Ministre Max Hahn qui aura lieu prochainement.

De plus, Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du « Comité de pilotage Natura 2000 Atert- & Warkdall », relate que lors de la réunion du comité, qui a lieu une fois par an, le rapport d'activité été fait et des différents sites en relation avec des projets réalisés ont été visités.

NATURA 2000
COPIL Atert-Warkdall

Finalement, Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « DEA », fait le rapport de la dernière réunion dudit syndicat qui s'est tenue dans la commune de Saeul. Lors de cette réunion divers projets ont été approuvés d'un montant total de 24

millions d'euros. Les nouveaux statuts du SEBES (Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre), au sein duquel el DEA garde deux sièges, ont également été abordés lors de cette réunion.

Monsieur Tom Staus, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Réidener Schwemm », informe les membres du conseil communal de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle des questions relatives au personnel ont été abordées. Il a également été question de la construction de l'extension de la piscine et une visite prévue à cette occasion pour le chantier du gros-œuvre, à laquelle un entrepreneur a participé.

En tant que délégué du syndicat intercommunal « Ecole de Musique du Canton de Redange », Monsieur Leo Lutgen fait le rapport des deux dernières réunions dudit syndicat lors desquelles des questions relatives au personnel enseignant et au personnel administratif ont été discutées.

M. Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », présente un résumé de la dernière réunion du syndicat au cours de laquelle la recherche d'un nouveau receveur communal commun des trois syndicats intercommunaux (Réidener Kanton, Musikschoul Kanton Réiden et Réidener Schwemm) a été annoncé. En outre, M. Zoller informe les membres du conseil communal que la recherche de l'Office Social du Canton de Redange (OSCARE) pour des locaux pouvant accueillir les bureaux est restée sans succès et que dès lors une solution avec des conteneurs est envisagée sur le parking « Al Brauerei » à Redange. Le syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » songe également à acquérir un terrain dans le zoning du supermarché « Cactus » pour y installer des bureaux ou le nouveau bâtiment pour l'Ecole de musique.

3. Communications du collège des bourgmestre et échevins

M. Leo Lutgen, échevin, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Ouverture de la soumission relative au transport scolaire pour la commune de Saeul : 3 entreprises de transport ont soumis une offre, l'une entre elles a déposé son offre en dehors du délai. L'offre la moins chère a été déposée par l'entreprise Demy Schandeler, mais avant de se prononcer sur l'attribution définitive du marché, le collège des bourgmestre et échevins attend la synthèse de l'analyse de la soumission publique par le bureau d'études.
- Informations sur l'évolution de la création d'une communauté de l'énergie pour la commune de Saeul avec l'« Energipark Réiden S.A. » ;
- Réunion avec Soler S.A. pour une éolienne sur le territoire de la commune de Saeul. L'entreprise fera une présentation pour la prochaine réunion du conseil communal et une réunion d'information pour les citoyens est prévue par la suite.
- Conclusion d'un nouveau contrat de bail avec la société Scoville S.A. qui exploite la friterie « Extrawurscht » à Saeul ;
- Cession des activités du CIS Saeul : depuis le 01/06/2026, le CIS Saeul est intégré dans le CIS Tuntange.

4. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

M. Jean Konsbruck demande plus de détails sur le sujet de l'éolienne évoqué précédemment. Le collège des bourgmestre et échevins fournit les informations demandées.

De plus, M. Jean Konsbruck souhaite savoir si les travaux dans la rue « Kiirfechtswee » seront achevés pour le cortège à l'occasion de la fête nationale. Le collège des bourgmestre et échevins répond que les travaux ne seront pas complètement achevés, mais que la rue sera accessible pour le cortège.

En outre, M. Jean Konsbruck se renseigne sur la fontaine à la place de l'église, étant donné que l'eau de la fontaine est coupée depuis un certain temps déjà. Le collège des bourgmestre et échevins l'informe que la pompe à eau de la fontaine est défectueuse et doit être remplacée.

Finalement, M. Jean Konsbruck demande si le chauffage de l'église est de nouveau fonctionnel. Le collège des bourgmestre et échevins confirme que le chauffage est de nouveau opérationnel.

M. Jean-Paul Mousel fait remarquer que la convention d'exécution du PAP « Am Sëllerlach » à Calmus n'avance guère. Le collège des bourgmestre et échevins lui répond qu'ils se concerteront avec le service technique de l'administration communale afin de faire avancer le dossier.

Séance à huis clos

5. **Enseignement : Propositions d'affectation et de réaffectation pour des postes d'institutrice/d'instituteur vacants – Décision**

Trois postes d'instituteur (m/f) sous les dénominations C1 1p SUR 100% A26/27, C1 1p SUR 75% A26/27 et C2-4 1p SUR 100% ont été déclarés vacants sur la 1ère liste du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Après le dépouillement des bulletins de vote, le conseil communal propose l'affectation de Madame Fanny Dahm au poste surnuméraire à durée déterminée au cycle 1 (C1 1p SUR 100% A26/27) auprès de la commune de Saeul pour l'année scolaire 2026/2027.

Après le dépouillement des bulletins de vote, le conseil communal propose l'affectation de Madame Lynn Wanderscheid au poste surnuméraire à durée déterminée au cycle 1 (C1 1p SUR 75% A26/27) auprès de la commune de Saeul pour l'année scolaire 2026/2027.

Après le dépouillement des bulletins de vote, le conseil communal propose l'affectation de Madame Linda Nickels au poste surnuméraire à durée indéterminée aux cycles 2-4 (C2-4 1p SUR 100%) auprès de la commune de Saeul pour l'année scolaire 2026/2027.

Séance du conseil communal du 29 juin 2026

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ; Leo Lutgen, échevin ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal
Absent : Tom Staus, échevin (excusé)

1. **Aménagement communal :**

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseiller Jean-Paul Mousel n'est pas présent pour et ne prend part ni aux discussions ni aux votes portant sur le point de l'ordre du jour qui suit.

a) *Convention relative à la mise en œuvre et à l'exécution du plan d'aménagement particulier « Am Sëllerlach » à Calmus - Approbation*

Dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Am Sëllerlach » à Calmus, une convention relative à la mise en œuvre et à l'exécution dudit PAP a été établie en date du 22 juin 2026 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et Madame et Monsieur Jean-Paul Mousel-Ries, relative à l'aménagement de 14 lots situés au lieu-dit « Am Sëllerlach » à Calmus, en vue de la réalisation de deux maisons unifamiliales liées par garage, huit maisons jumelées et quatre maisons unifamiliales. Un projet d'exécution, constitué des plans d'exécution et d'un devis estimatif relatif aux travaux d'infrastructures, a également été élaboré pour ce PAP en juillet 2025 par le bureau d'études « BEST S.à r.l. » de Senningerberg. Le conseil communal approuve à trois voix pour et une abstention (M. Marc Fisch) la convention relative à la mise en œuvre et à l'exécution du 22 juin 2026 ainsi que le projet d'exécution y relatif, dont le devis estimatif de juillet 2025 s'élève à 1.456.500,00 € TTC.

b) *Dénomination d'une nouvelle rue sur le site du PAP « rue de Mersch » à Saeul – Décision*

Le plan d'aménagement particulier « rue de Mersch » à Saeul prévoit deux nouvelles voiries à dénommer sur le site du lotissement. Pour permettre une identification claire des immeubles à créer, l'attribution du nom des deux nouvelles rues du lotissement doit avoir lieu avant l'attribution des premières autorisations à bâtir. Le conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes de dénommer « op der Schräinerei » la nouvelle rue projetée, accessible à partir de la rue de Mersch et desservant la partie supérieure / nord-est du site du PAP « rue de Mersch » à Saeul, et de dénommer « beim Tëntenerpad » la nouvelle rue projetée, accessible à partir de la rue Principale et desservant la partie inférieure / sud-ouest du site du PAP « rue de Mersch » à Saeul.

2. Enseignement fondamental :

a) *Organisation scolaire provisoire 2026/2027 – Approbation*
b) *Plan d'encadrement périscolaire 2026/2027 – Approbation*

L'organisation de l'enseignement fondamental provisoire pour l'année scolaire 2026/2027 ainsi que le plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2026/2027 sont approuvés, à l'unanimité des voix présentes, par le conseil communal. Pour de plus amples informations en relation avec l'organisation scolaire 2026/2027 et le plan d'encadrement périscolaire, veuillez consulter notre bulletin scolaire qui vous est parvenu début septembre 2026.



3. Propriétés communales : Nouveau contrat de bail commercial avec la s.à r.l. Scoville portant sur l'immeuble sis 2, route d'Arlon à Saeul – Approbation

Le contrat de bail commercial, signé en date du 25 mai 2023 avec la société Scoville s.à r.l., est arrivé à échéance le 30 mai 2026. Après que le gérant de la société Scoville s.à r.l. a fait part de son intention de vouloir renouveler le contrat, un nouveau contrat de bail commercial

portant sur l'immeuble sis 2, route d'Arlon à Saeul a été signé en date du 28 mai 2026 entre l'administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et la société Scoville s.à r.l. Le nouveau contrat de bail commercial est conclu pour une durée indéterminée et a pris effet le 1er juin 2026. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le prédit contrat de bail commercial du 28 mai 2026.

4. Résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables – Décision

Plusieurs communes luxembourgeoises se sont déjà réunies au sein de l'Alliance contre l'énergie nucléaire et partagent une position claire de rejet du nucléaire ainsi qu'un engagement fort en faveur de la transition énergétique. Le fait de se vouloir joindre à cette alliance témoigne de la volonté de la commune de Saeul de poursuivre l'expression d'une opposition claire à l'énergie nucléaire, d'appliquer le principe de précaution et de soutenir activement le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le conseil communal approuve à quatre voix pour et une abstention (M. Jean-Paul Mousel) la résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables.

5. Club Senior « Atertdall » : Convention pour l'année 2026 – Approbation

En date du 27 janvier 2026, une convention a été conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Max Hahn, ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, l'association « Help – Services des aides et soins de la Croix-Rouge luxembourgeoise a.s.b.l. » ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 44 boulevard Joseph II, représentée par son président, Monsieur Guillaume Steichen et les administrations communales de Beckerich, Ell, Groussbus-Wal, Préizerdaul, Rambrouch, Redange-sur-Attert, Saeul, Useldange, et Vichten, représentées par leur collège des bourgmestre et échevins respectif. Cette convention cette convention règle les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités du Club Senior « Atertdall » Selon la clé de répartition définie dans la convention 2026, l'État prend en charge 87 % des frais de personnel éligibles liés aux postes conventionnés, tandis que les communes en assument 13 %, pour un montant total estimé à 448.271, - € pour l'année 2026. Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité de voix présentes.

6. OSCARE : Convention pour l'année 2026 – Approbation

En date du 30 janvier 2026, une convention a été signée entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Monsieur Max Hahn, les communes de Beckerich, Ell, Groussbus-Wal, Préizerdaul, Rambrouch, Redange/Attert, Saeul, Useldange et Vichten, représentées par leur collège des bourgmestre et échevins respectif et l'Office social du Canton de Redange, représenté par la présidente de son conseil d'administration, Madame Renée Fischer, ayant son siège à L-8510 Redange/Attert, 84 Grand-Rue, pour l'année 2026. Cette convention règle les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office social, institué en tant qu'établissement public sous la surveillance de la Commune-siège en vertu de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide social. Elle s'applique du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 et est renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'un an, sauf en cas de demande de négociations formulées par l'une des parties au moins deux mois avant le 1er octobre de l'exercice en cours. Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité des voix présentes.

7. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

M. Leo Lutgen, délégué de la commune du syndicat intercommunal « SIDERO », informe les membres du conseil communal que pendant la dernière réunion du comité du syndicat, le comité a été informé que la soumission pour les travaux de terrassement de la station d'épuration Schwebach a été publiée. Le début des travaux est envisagé pour novembre 2026.

M. Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », présente un résumé de la dernière réunion du syndicat au cours de laquelle la démission du receveur actuel du syndicat et la recherche d'un remplaçant de ce dernier ont été discutées.

En ce qui concerne le syndicat intercommunal « Hôpital Intercommunal de Steinfort » (HIS), M. Gérard Zoller rapporte que lors de la réunion entre les bourgmestres des communes membres dudit syndicat, la situation financière et une dissolution du syndicat ont été à l'ordre du jour. Lors de la réunion avec les ministres Deprez et Hahn, qui aura lieu prochainement, une reprise des activités du syndicat devrait être abordée.

Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », a présenté un compte-rendu de la dernière réunion de ladite association au cours de laquelle lors de laquelle des questions relatives à une nouvelle évaluation d'une maison à acquérir par le CIGR ont été abordées, suite à un problème avec la taxe d'enregistrement de cette dernière.

En outre, Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'asbl « Maison de l'Eau de l'Attert », informe les membres du conseil communal que pendant la dernière réunion du comité du syndicat, la démission d'un animateur/coordinateur a été communiquée. Actuellement, il n'y a pas de budget prévu permettant d'embaucher un nouvel collaborateur de niveau universitaire. La commune de Saeul a une préférence pour la publication d'un poste de grade A2.

8. Communications du collège des bourgmestre et échevins

M. Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Recherche des travailleurs à occupation temporaire indemnisée (OTI) mis à disposition par l'ADEM pour faire face temporairement à la pénurie de personnel au sein du service technique ;
- Location du 1er étage du bâtiment Raiffeisen par l'Administration de la nature et des forêts pour le bureau du garde forestier ;
- Présentation du rapport du 2ème workshop pour les citoyens relatif à l'avenir de la chapelle de Schwebach qui est un projet LEADER en collaboration avec la Commission communale consultative pour le vivre ensemble de la commune de Saeul et le comité de citoyens créé à ce titre ;
- Discussion avec la « Solar Community » concernant la propriété des carports à construire (propriété publique ou privée).

9. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

M. Jean Konsbruck fait remarquer qu'un trou dans la rue Principale à l'entrée venant de Schwebach n'a pas été réparé correctement et cause des vibrations. Il demande si une

réparation de cet endroit est envisagée par l'Administration des ponts et chaussées lors de travaux qui auront lieu prochainement.